

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 8 décembre 2022
Rapporteur :
Monsieur Jean-Luc LECLERCQ**

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2022 (accusé de réception du 14/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cession du gîte de Landudal

La commune de Landudal sollicite l'acquisition du gîte d'étape situé au centre du village. Cet équipement pourrait être vendu pour un montant total de 100 000 €.

Quimper Bretagne Occidentale exploite un gîte d'étape au bourg de Landudal suite à la fusion avec le Pays Glazik.

Historiquement, la commune de Landudal a cédé en 2007, à la communauté de communes du Pays Glazik l'ancien presbytère et le local des jeunes attendant regroupés sur les parcelles 419 et 421, pour un montant de 100 000 €. L'objectif de la CCPG était de la transformer en gîte d'étape.

Pour parfaire ce projet en 2010, la commune de Landudal a cédé pour l'euro symbolique, un bâtiment en pierre apparente, annexé au presbytère sur la parcelle 446. Après travaux et obtention des différents agréments nécessaires à son fonctionnement, le gîte fût mis en service en 2011.

La commune de Landudal, toujours propriétaire d'une partie du bâtiment et des parcelles mitoyennes, propose de reprendre le gîte pour l'intégrer dans un projet communal plus global.

Les parcelles du gîte et de ses dépendances, cadastrées section AA n°419, 421 et 446 d'une surface d'environ 221 m² sont situées allée Saint Tugdual à Landudal. Ces parcelles pourraient être vendues à la commune pour un montant total de 100 000 € HT, après consultation des domaines.

Les frais liés au transfert de propriété seront supportés par l'acquéreur.

Après avoir délibéré (1 abstention ; 52 suffrages exprimés dont 52 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de céder le gîte intercommunal à la commune de Landudal et d'autoriser madame la présidente à signer tous les actes à intervenir.